

- Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Elles sont mises à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fixe les règles applicables pour le terrain concerné. Ce document est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Levens : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	21 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	15 octobre 2024
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	3 plans
Risques couverts par ces plans	Inondation, Mouvement de terrain
Plans de prévention des risques naturels prescrits	1 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UAb, UBd, UBg, UBj, UBj1, UBj2, UBk, UDh, UEe, UFa2, Ufb7, Ufc1, Ufc4, Uza6
Nomenclature des zones à urbaniser	UA0ph

Situation administrative

Code INSEE	06075
Code postal	06670
Intercommunalité	Métropole Nice Côte d'Azur
Département	Alpes-Maritimes
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	72 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	72 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	72 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

La Roquette-sur-Var (3,0 km)	50 zones
Saint-Blaise (4,1 km)	62 zones
Saint-Martin-du-Var (4,6 km)	41 zones
Bonson (4,8 km)	20 zones
Gilette (6,1 km)	37 zones
Duranus (6,1 km)	21 zones
Castagniers (6,7 km)	82 zones
Le Broc (7,1 km)	61 zones
Tourrette-Levens (7,6 km)	64 zones
Aspremont (8,1 km)	56 zones
Carros (8,5 km)	84 zones
Utelle (9,9 km)	60 zones
Colomars (10,4 km)	79 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/levens-06075>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Levens : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Gattières (10,6 km)	89 zones
Falicon (11,0 km)	30 zones
Tournefort (11,9 km)	14 zones
Saint-Jeannet (12,1 km)	93 zones
Saint-André-de-la-Roche (12,3 km)	89 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/levens-06075>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.